

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC /
AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

COMITE DE BASSIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION



BURKINA FASO

UNITE – PROGRES - JUSTICE

RAPPORT BILAN PHYSIQUE DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2022 DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

Soumis à l'adoption du Conseil d'Administration en sa session du 28 au 29 mars 2023

Mars 2023

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEG	: Agence de l'Eau du Gourma
AEL	: Agence de l'Eau du Liptako
AGETEER	: Agence d'Exécution des Travaux de l'Eau et de l'Equipement Rural
AGRHYMET	: Centre régional d'Agro-Hydro-Météorologie
Asdi	: Agence suédoise de coopération internationale au développement
CA	: Conseil d'Administration
CASEM	: Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CB	: Comité de Bassin
CCP	: Cadre de Concertation Provincial
CFA	: Communauté Financière Africaine
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CLE	: Comité Local de l'Eau
CUE	: Comité d'Usagers d'Eau
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DEIE	: Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGAEG	: Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma
DGESS	: Direction Générale des Études et des statistiques Sectorielles
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DREA	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GT	: Groupe Thématique
IEC	: Information, Éducation, Communication
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MSE	: Manuel de suivi-évaluation
OG	: Objectif Général
ONEA	: Office Nationale de L'Eau et de l'Assainissement
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAS-PNA	: Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation
PEA	: Poste d'Eau Autonome
PNGIRE	: Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PTB	: Plan de Travail et Budget
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RISE	: Résilience Accrue au Sahel
RTB	: Radiodiffusion et Télévision du Burkina
SA	: Sous-Activités
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNIEau	: Système National d'Information sur l'Eau
SP/GIRE	: Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
UE	: Union Européenne
USAID	: Agences des Etats-Unis pour le Développement International

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES TABLEAUX	5
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE	5
INTRODUCTION	6
I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA	7
1.1 Création et objet	7
1.2 Espace de compétence	8
1.3 Organes et instances	10
1.3.1 Comité de Bassin	10
1.3.2 Conseil d'Administration	11
1.3.3 Direction Générale	11
1.3.4 Comités Locaux de l'Eau (CLE)	12
1.4 Missions	12
1.5 Principales directions	13
II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2022	15
2.1. Rappel des actions au titre de l'année 2022	15
2.2. Rappel du PTB 2022 de l'AEG	15
Tableau 1: récapitulatif des tâches et activités par action	16
2.3. Démarche méthodologique de calcul du taux d'exécution du PTB de l'année 2022	16
2.4. Bilan du PTB 2022	19
2.4.1 Etat d'exécution physique des activités de l'action 1 « Application effective de la police de l'eau »	21
2.4.2 Etat d'exécution physique des activités de l'action 2 « Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) »	21
2.4.2.1 Recouvrement de la CFE	22
2.4.2.2 L'actualisation de la liste des assujettis	22
2.4.3 Etat d'exécution physique des activités de l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	23
2.4.3.1 Suivi de l'élaboration du SDAGE	23
2.4.3.2 Mise en place et fonctionnalité des CLE	24
2.4.3.3 Mise en œuvre du programme d'activités des CLE	25
2.4.3.4 Désignation des relais communautaires	27
2.4.3.5 Prise en charge des lecteurs d'échelles et points focaux de l'EC-AEG	27
2.4.3.6 Tenue des sessions du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin	27
2.4.4 Etat d'exécution physique des activités de l'action 4	30
2.4.5 Etat d'exécution physique des activités de l'action 6 « Poursuite des actions de recherche/développement dans le domaine de l'eau. »	31
2.4.6 Etat d'exécution physique des activités de l'action 8 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »	33
2.4.7 Etat d'exécution physique des activités de l'action 10 « Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau »	33
2.5. Activités hors programme	34
2.5.1. Délimitation de la bande de servitude du barrage de Selmiga	34

2.5.2.	Finalisation de l'étude de faisabilité de recharge artificielle des nappes et aménagement de jardin maraîcher au profit des femmes dans le sous bassin Sirba Amont	35
2.5.3.	Actions de protection des berges du barrage de Salogo-Mobeiga	37
2.5.4.	Réalisation de l'évaluation d'impact des rejets liquides du site d'orpillage de Fatmatenga (commune de Méguet)	38
III. DIFFICULTÉS/CONTRAINTE RENCONTRÉES À L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS ET RECOMMANDATIONS		41
CONCLUSION		41
ANNEXES		42

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma	9
Figure 2 : Carte administrative de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma ..	14

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: récapitulatif des tâches et activités par action	16
Tableau 2 : Bilan d'exécution physique des tâches réalisées par actions	20
Tableau 3 : Contribuables de l'EC-AEG recensés en 2022	23
Tableau 4 : Les étapes de la mise en place du CLE Bonsoangli Kilima et la restructuration du CLE Q-Sirba.....	24

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

<i>Photo 1 : Membres du bureau exécutif du CLE Bonsoangli Kilima</i>	<i>25</i>
<i>Photo 2 : Membres du bureau exécutif du CLE Q-Sirba</i>	<i>25</i>
<i>Photo 3 : Piège à sédiment réalisé au niveau du barrage de Salogo-Mobeiga.....</i>	<i>26</i>
<i>Photo 4 : Membres Piège à sédiments réalisé au niveau du barrage de Gounghin</i>	<i>26</i>
<i>Photo 5 : Cordons pierreux réalisés au niveau du barrage de Salogo-Mobeiga</i>	<i>26</i>
<i>Photo 6 : Destruction d'arbres et arbustes sur la digue du barrage de Kampelsé Zougo</i>	<i>26</i>
<i>Photo 7 : Destruction de plantes envahissantes dans le lac du barrage de Sidikompenga à Bilanga</i>	<i>26</i>
<i>Photo 8 : Séance de sensibilisation des populations riveraines</i>	<i>35</i>
<i>Photo 9 : Vue de la bande de servitude à délimiter</i>	<i>35</i>
<i>Photo 10 : Vue d'une balise implantée</i>	<i>35</i>
<i>Photo 11 : Panneaux de sensibilisations.....</i>	<i>35</i>
<i>Photo 12 : Forage équipé d'un système d'exhaure solaire</i>	<i>37</i>
<i>Photo 13 : Vue du chateau</i>	<i>37</i>
<i>Photo 14 : Vue des conduites</i>	<i>37</i>
<i>Photo 15 : Vue du bassin de stockage.....</i>	<i>37</i>
<i>Photo 16 : vue de l'abreuvoir</i>	<i>37</i>
<i>Photo 17 : Etapes de collectes d'échantillons sur le site d'orpaillage.....</i>	<i>40</i>

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a adopté et démarré en 2003 la mise en œuvre de son Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) couvrant la période 2003-2015, dans le contexte de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Ce plan a été formulé après un processus de plusieurs années marqué notamment par l'adoption de la Loi n°002-AN/2001 du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (2001) et la réalisation d'un « Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion » (mai 2001). Le PAGIRE avait pour ambition de mettre en œuvre les principes de gestion de l'eau inscrits dans la Politique et Stratégies en matière d'eau (1998), et particulièrement la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Le PAGIRE a été mis en œuvre sur deux phases :

- ✓ 2003 - 2009 : établissement des fondements de la GIRE sur le plan politique, législatif et institutionnel ;
- ✓ 2009 - 2015 : consolidation des acquis du PAGIRE I et déploiement de la GIRE sur toute l'étendue du territoire marquée par la création des agences de l'eau dont celle du Gourma.

En 2015, le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE) a été adopté. Sa mise en œuvre s'étend sur une période de quinze (15) ans (2016-2030) répartie en trois (3) phases quinquennales dont la première (2016-2020) est arrivée à échéance le 30 juin 2021. L'objectif stratégique dudit programme qui est de « **Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques** » se décline en dix objectifs opérationnels traduits en dix actions composées chacune de plusieurs résultats. Depuis le 1^{er} juillet 2021 la mise en œuvre du plan quinquennal 2021-2025 a débuté. Mais, le partenaire majeur de la GIRE au Burkina-Faso, DANIDA, a changé de paradigme dans cette phase, passant de l'appui institutionnel à l'appui projets avec deux axes d'intervention : adaptation au changement climatique (ACC) et prévention et gestion des conflits.

La programmation des activités et tâches dans le Programme de Travail Budgétisé (PTB) de l'année 2022 a été faite suivant les orientations du programme.

Le programme d'activités de l'année 2022 a été mis en œuvre dans un contexte d'instabilité politique et institutionnelle marquée par deux coups d'Etat :

- le 24 janvier 2022 avec l'arrivée au pouvoir du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR) sous lequel le ministère en charge de l'Eau a été

fusionné avec ceux en charge de l'Environnement et de l'Energie pour donner naissance au Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) ;

- la dissolution des exécutifs municipaux ayant entraîné la suspension de la participation des membres du Collège des Collectivités Territoriales aux sessions des instances de l'AEG ;
- le coup d'état du 30 septembre 2022 ayant installé au pouvoir le Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration 2 (MPSR 2) avec pour conséquence le détachement du département de l'Energie pour créer désormais le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA).

Le présent rapport dresse la situation de la mise en œuvre au 31 décembre du Plan de Travail Budgétisé (PTB) de l'année 2022. Il est structuré en quatre (04) points :

- le premier point présente brièvement l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) ;
- le deuxième aborde la méthode de calcul du taux d'exécution avant de s'appesantir sur le bilan physique ;
- le troisième point traite des difficultés rencontrées dans l'exécution du PTB 2022 ;
- le quatrième propose des pistes de résolution des difficultés.

I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

1.1 Création et objet

L'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créée par la signature de sa convention constitutive le 24 janvier 2011 ; laquelle convention a été relue le 16 août 2018, à Fada N'Gourma entre l'Administration publique, les Collectivités Territoriales et les Usagers de l'Eau. L'Agence de l'Eau du Gourma est placée sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'eau et la tutelle financière du Ministère chargé des finances. Son siège est à Fada N'Gourma, mais peut être transféré en tout autre lieu de son espace de compétence par décision du Comité de Bassin et sur proposition du Conseil d'Administration.

L'AEG a pour objet de « *valoriser son espace de compétence en tant que cadre approprié de connaissance, de planification et de gestion de la ressource en eau, par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre, dans les*

conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau ».

1.2 Espace de compétence

L'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma s'étend sur des parties de cinq (5) régions administratives qui sont : Est, Centre-Est, Sahel, Centre-Nord et Plateau Central (figure n°1). Au total, ce sont 12 provinces et 49 communes qui sont totalement ou partiellement couvertes par l'espace de gestion des ressources en eau de l'AEG (figure n°2). Sur le plan hydrographique, l'espace de gestion des ressources en eau de l'AEG intègre le bassin national du Niger en ses sous-bassins de la Sirba, du Bonsoaga, du Dyamongou et de la Tapoa-Mékrou, et le bassin national du Nakanbé à travers ses sous bassins de la Kompienga, de la Pendjari et du Sansargou. Elle couvre une superficie de 51 061 km² (soit 29 614 km² de la portion du bassin national du Niger et 21 447 km² de celle du bassin national du Nakanbé). On y dénombre 90 barrages (AEG 2017), 38 boulis et 18 mares (DEIE 2011).

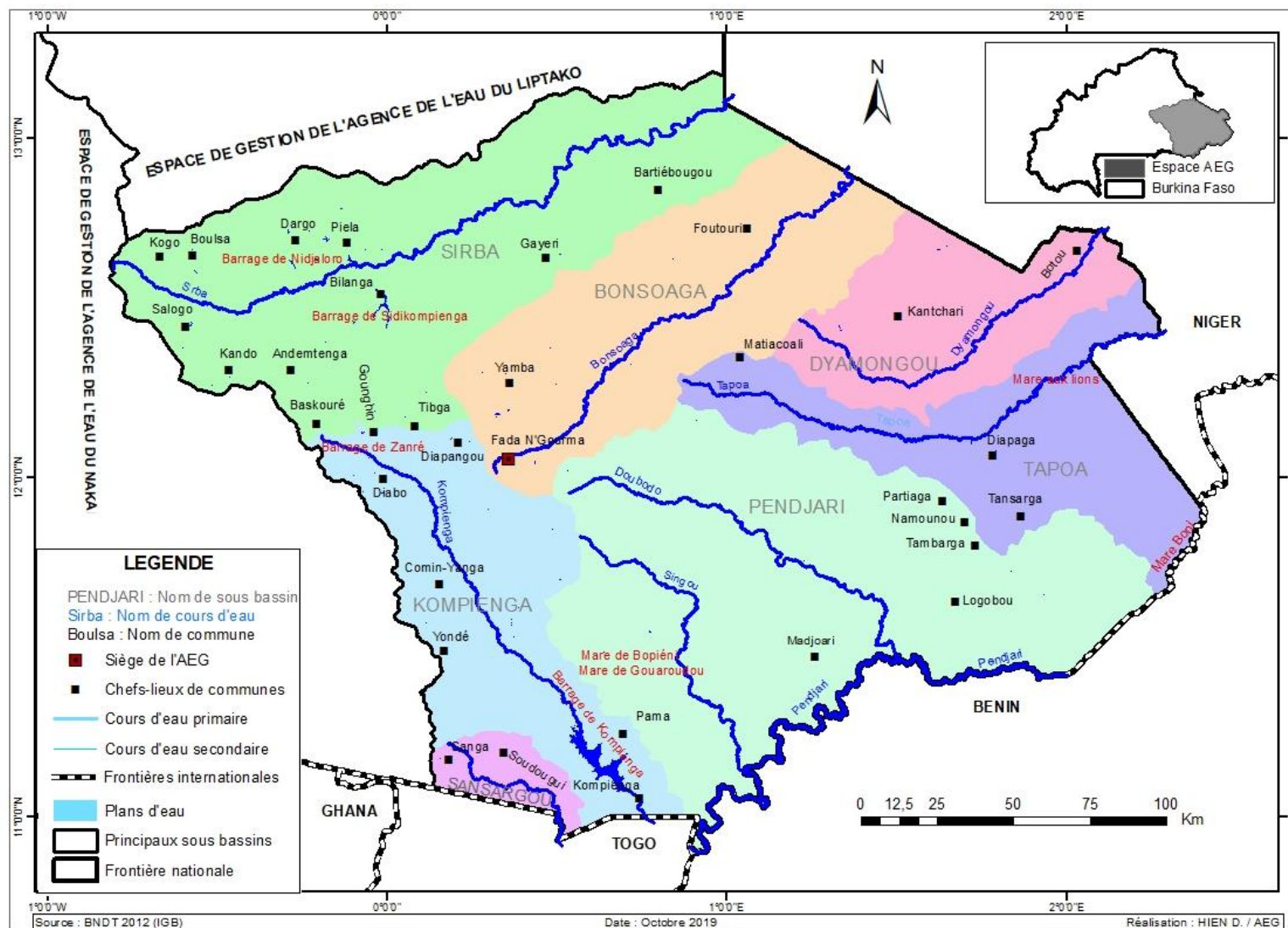


Figure 1 : Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma

1.3 Organes et instances

Les instances et organes de gestion et d'administration de l'AEG sont le Comité de Bassin (CB), le Conseil d'Administration (CA), la Direction Générale (DGAEG) et les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

1.3.1 Comité de Bassin

Le Comité de Bassin (CB) est l'Assemblée Générale de l'AEG. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau dans l'espace de compétence concerné à travers les SDAGE et les SAGE. Sont du domaine de compétence du Comité de Bassin :

- toute modification de la convention constitutive ;
- l'approbation du programme pluriannuel d'activités et du budget correspondant soumis par le Conseil d'Administration ;
- l'examen et l'approbation de la réalisation à mi-parcours du programme pluriannuel présenté par le Conseil d'Administration ;
- l'audit des rapports du Conseil d'Administration ;
- l'approbation des règlements intérieurs et statuts des organes du GIP/Agence de l'Eau du Gourma ;
- l'approbation des comptes du GIP avant leur transmission à la cour des comptes ;
- l'admission et l'exclusion des membres du GIP ;
- la proposition de nomination et de révocation des administrateurs du conseil ;
- la nomination des commissaires aux comptes.

Il est constitué de trois collèges de membres désignés sur une base paritaire et répartis comme suit :

- seize (16) représentants de l'Etat ;
- seize (16) représentants des Collectivités Territoriales ;
- seize (16) représentants des différentes catégories d'Usagers d'eau (membres de droit privé).

Le Comité de Bassin se réunit une (01) fois par an en session ordinaire et autant de fois que de besoin en session extraordinaire sur convocation de son président ou à la demande des deux tiers (2/3) de ses membres.

1.3.2 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de membres représentant respectivement l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Usagers de l'eau et le représentant du personnel de la DGAEG.

Les membres des trois (03) collèges désignés sur une base paritaire, sont repartis comme suit :

- cinq (5) représentants de l'Etat ;
- cinq (5) représentants des Collectivités Territoriales ;
- cinq (5) représentants des différentes catégories d'usagers ;

Le Conseil d'Administration est notamment chargé de :

- la proposition d'un programme pluriannuel d'intervention au Comité de Bassin ;
- l'exécution des délibérations du Comité de Bassin ;
- l'approbation des comptes de chaque exercice avant leur transmission à la cour des comptes.

Le Conseil d'Administration se réunit deux (02) fois par an en séance ordinaire pour adopter le budget de l'exercice à venir et pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé. Il peut se réunir en séance extraordinaire chaque fois que de besoin.

1.3.3 Direction Générale

L'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) a été créée en 2011. Un noyau technique a assuré la coordination des activités jusqu'en 2013, l'année à laquelle la Direction Générale a été installée. La Direction Générale assure le fonctionnement et la mise en œuvre des missions de l'Agence de l'Eau du Gourma sous l'autorité du Conseil d'Administration et dans les conditions fixées par le Comité de Bassin. Son siège est à Fada N'Gourma, chef-lieu de la région de l'Est.

1.3.4 Comités Locaux de l'Eau (CLE)

Les Comités Locaux de l'Eau sont des instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau.

Leurs espaces de compétence correspondent aux sous-bassins ou à des portions de sous-bassins hydrographiques qui structurent l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.

L'AEG dispose de neuf (09) CLE sur un potentiel de trente-sept (37).

1.4 Missions

Les missions de l'Agence de l'Eau du Gourma sont :

- d'engager les acteurs de l'eau à la gestion concertée, intégrée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique ;
- de traduire, à travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), les orientations de la politique nationale de l'eau ;
- de promouvoir à l'échelle du bassin, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques ;
- de percevoir des taxes auprès des utilisateurs de l'eau pour les prélèvements qu'ils effectuent ou la pollution qu'ils génèrent, selon le principe « pollueur-payeur » ou « préleveur-payeur » ;
- d'apporter des aides financières diverses aux actions d'intérêt commun menées par les Collectivités Territoriales, les organisations socioprofessionnelles et les usagers ;
- d'apporter l'assistance technique aux études, travaux, suivi-évaluation, exécution et toutes autres actions entreprises afin de lutter contre le gaspillage et la pollution de l'eau, selon le principe « celui qui protège mieux est aidé » ;
- de préparer, en application des SDAGE et des SAGE, des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins d'utilisation des eaux, de préservation et de restauration de la qualité de l'eau, de conservation des écosystèmes aquatiques, de protection des berges et de lutte contre l'envasement des cours et des plans d'eau ;
- de contribuer à la prévention et à la lutte contre les inondations et autres catastrophes naturelles liées à l'eau ;

- de collecter, de développer et de diffuser les connaissances sur les ressources en eau en vue de contribuer à l'amélioration de leur gestion ;
- de développer des partenariats aux plans national et international avec tout organisme intervenant dans son domaine de compétence.

1.5 Principales directions

Les principales directions de l'Agence de l'Eau du Gourma sont :

- la Direction de la Prospective et de la Planification ;
- la Direction de l'Eau et de l'Environnement ;
- la Direction de l'Administration et des Finances ;
- la Personne Responsable des Marchés ;
- l'Agence Comptable.

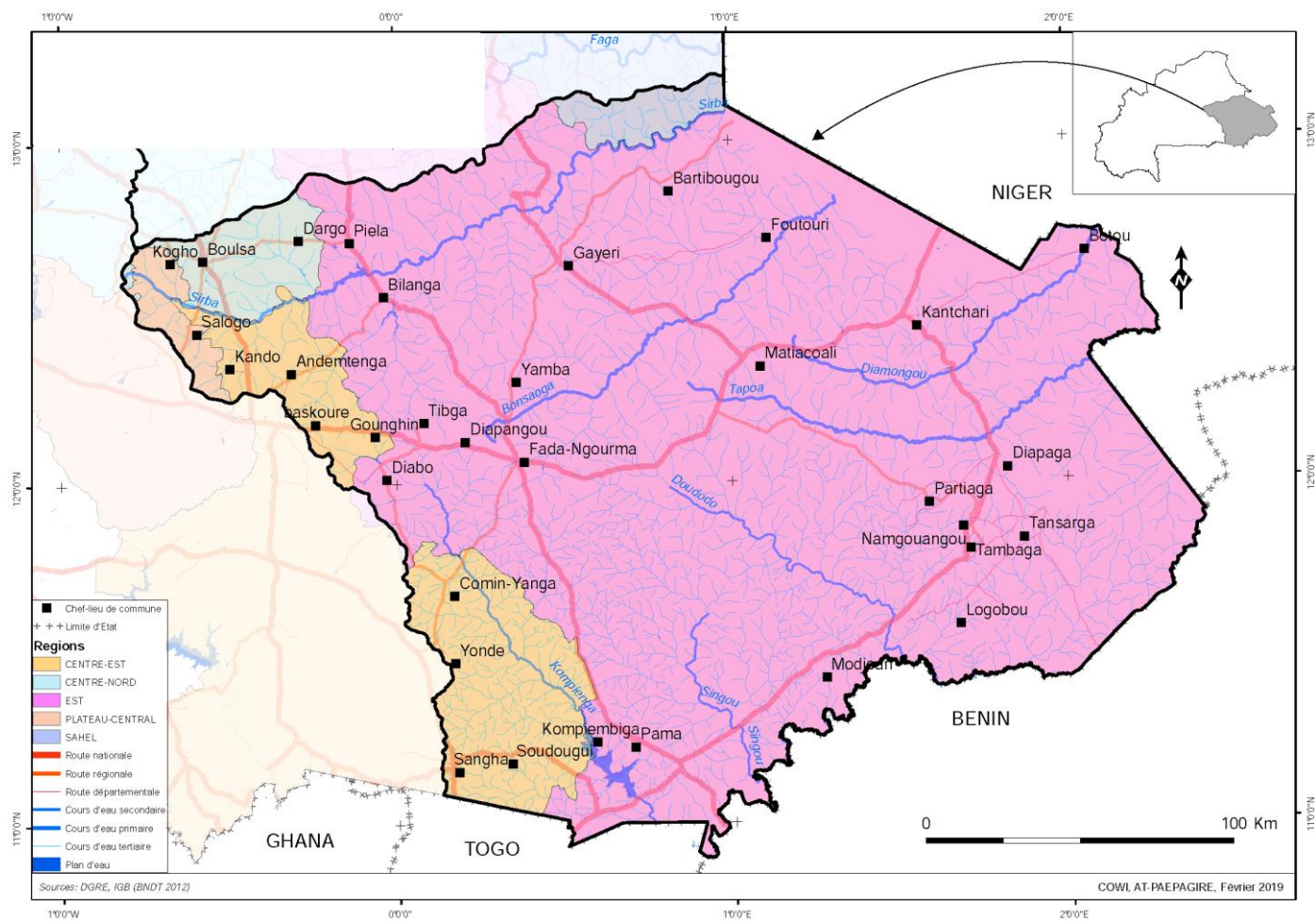


Figure 2 : Carte administrative de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma

II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

2.1. Rappel des actions au titre de l'année 2022

Au cours de l'année 2022, les activités menées par l'Agence de l'Eau du Gourma ont porté sur sept (07) des dix (10) actions que compte le PNGIRE.

- **Action 1** : Application effective de la police de l'eau.
- **Action 2** : Amélioration du recouvrement de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE).
- **Action 3** : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.
- **Action 4** : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.
- **Action 6** : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.
- **Action 8** : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.
- **Action 10** : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.

2.2. Rappel du PTB 2022 de l'AEG

En 2022, l'AEG avait inscrit dans son programme d'activités vingt-cinq activités (25) activités constituées de soixante-trois tâches (63) d'un coût global de cinq cent quatre-vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre (586 583 984) FCFA réparti comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| ➤ Prévion des recettes propres (CFE) | 140 000 000 FCFA |
| ➤ Prévion de la vente des DAO | 700 000 FCFA |
| ➤ Résultat exercice 2021 | 272 830 984 FCFA |
| ➤ Solidarité Inter-Agences | 65 000 000 FCFA |
| ➤ Subventions Etat 2022 : | |
| ■ Subventions de fonctionnement de l'Etat 2022 : | 80 000 000 FCFA |
| ■ Subventions d'investissement de l'Etat 2022 : | 0 FCFA |

➤ Autres subventions (DANIDA/Suède) :

■ Subvention (DANIDA/Suède) : 28 053 000 FCFA

Le plus grand nombre d'activités est de douze (12) soit un poids de 44 % et était inscrit à l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et des instruments de gestion ».

Le Tableau ci-dessous présente par action le nombre d'activités et de tâche du PTB 2022.

Tableau 1: récapitulatif des tâches et activités par action

Libellé	Nombre de tâches inscrites	Nombre d'activités inscrites	Poids des activités (%)
OBJECTIF STRATEGIQUE : contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques	63	25	100%
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.	4	1	4%
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	6	3	12%
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	36	12	48%
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	6	2	8%
Action 6 : Poursuite des actions de recherche/développement dans le domaine de l'eau.	5	2	8%
ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	4	3	12%
ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	2	2	8%

2.3. Démarche méthodologique de calcul du taux d'exécution du PTB de l'année 2022

La méthode d'élaboration du bilan 2022 est la suivante :

- collecte des informations budgétaires auprès des différentes directions techniques ;
- exploitation des documents budgétaires et rapports techniques des activités des trois (3) dernières années ;
- élaboration par les différentes directions de leur bilan et des éléments devant être pris en compte dans le budget modifié ;
- débat budgétaire et consolidation avec les différents acteurs de l'AEG ;

- élaboration et transmission du bilan et du budget aux partenaires (Equipe suivi évaluation SP/GIRE) ;
- soumission du projet de budget à l'arbitrage du PTB 2022 du PN-GIRE.

La méthode de calcul des différents taux s'est faite selon deux modalités

Analyse factuelle

L'analyse factuelle consiste à faire le décompte des activités / tâches inscrites au programme de travail de chacune des structures d'exécution afin de mesurer les efforts consentis et de dégager les grandes contraintes qui ont entravé la bonne marche des activités.

Il est convenu de considérer comme :

- non réalisée, toute tâche / activité dont le taux d'exécution est compris entre 0-19%,
- en démarrage, les tâches / activités qui ont des taux d'exécution compris entre 20-39% ;
- partiellement réalisée, toute tâche / activité, dont le taux d'exécution est compris entre 40-79% ;
- réalisée, toute tâche / activité qui a un taux d'exécution compris entre 80-100%.

Analyse pondérée

Cette approche consiste à mener une analyse pondérée en affectant à chaque tâche un coefficient de pondération. Elle permet d'évaluer les efforts fournis pour l'atteinte des objectifs. En rappel, l'évaluation du taux d'exécution physique du PTB a été définie dans le manuel de suivi-évaluation. Elle se fonde sur le système de pondération des tâches, car la réalisation d'une activité passe par celle de plusieurs tâches qui n'ont pas la même complexité, ne nécessitant pas le même niveau d'effort et exigeant des ressources différentes dans leur mise en œuvre. Pour ce faire, les tâches du PTB ont été catégorisées comme indiqué dans la grille de pondération (voir Annexe 1).

Le taux d'exécution physique d'une activité correspond à la moyenne pondérée des taux d'exécution des différentes tâches qui la composent. Pour établir le taux d'exécution du niveau supérieur de la chaîne de mise en œuvre (résultats, actions, objectifs opérationnels et objectif stratégique), on établit la moyenne pondérée des taux d'exécution physique des niveaux inférieurs.

Le bilan d'exécution physique annuel du PTB 2022 est ainsi établi sur la base de ces deux (2) approches.

Le taux d'exécution physique se calcule comme suit :

Au niveau activités, le calcul du taux d'exécution se fait suivant la formule ci-après :

$$TA = \sum (T_{ti} \times P_{oids\ ti}) / P_{oids\ activité}$$

Avec :

- **TA** : Taux d'exécution physique d'une activité A déclinée en tâches ti ;
- **T_{ti}** : Taux d'exécution physique de la tâche ti conformément à la grille de pondération ;
- **Poids ti** : Poids de la tâche ti au niveau du PTB ;
- **Poids Activité** : Poids de l'activité au niveau du PTB.

Au niveau Résultats, la formule suivante est appliquée pour déterminer le niveau d'exécution physique.

$$TR = \sum (T_{Ai} \times P_{oids\ Ai}) / P_{oids\ Résultat}$$

Avec :

- **TR** : Taux d'exécution physique d'un résultat R décliné en activités Ai,
- **T_{Ai}** : Taux d'exécution physique de l'activité Ai ;
- **Poids Ai** : Poids de l'activité Ai au niveau du PTB ;
- **Poids Résultat** : Poids du Résultat au niveau du PTB.

Au niveau objectifs spécifiques, la formule utilisée se présente comme suit :

$$TO = \sum (T_{Ri} \times P_{oids\ Ri}) / P_{oids\ objectif\ opérationnel}$$

Avec :

- **TO** : Taux d'exécution physique d'un objectif spécifique comportant des résultats Ri,
- **T_{Ri}** : Taux d'exécution physique du résultat Ri ;
- **Poids Ri** : Poids du résultat Ri au niveau du PTB ;
- **Poids objectif spécifique** : Poids de l'objectif spécifique au niveau du PTB.

Au niveau du taux global du PTB, la formule utilisée se présente comme suit :

$$TP = \sum (TOi \times Poids Oi) / Poids \text{ objectif stratégique}$$

Avec :

- **TP** : Taux d'exécution physique du programme décliné en objectifs opérationnel Oi,
- **TOi** : Taux d'exécution physique de l'objectif opérationnel Oi ;
- **Poids Oi** : Poids de l'objectif opérationnel Oi au niveau du PTB ;
- **Poids objectif stratégique** : Poids de l'objectif stratégique au niveau du PTB.

2.4. Bilan du PTB 2022

Le bilan des activités de l'année 2022 de l'AEG prend en compte le bilan d'exécution physique des activités et tâches programmées dans le PTB. Le taux global d'exécution physique des activités du PTB 2022 est de **59,45%** contre **57%** en 2021.

Le Tableau 2 synthétise les données chiffrées sur l'exécution physique des tâches au 31 Décembre 2022.

Tableau 2 : Bilan d'exécution physique des tâches réalisées par actions

Action	Nombre de tâches					Taux Pondéré Exécution (%)
	PTB 2022	Non réalisées	En démarrage	Partiellement réalisées	Réalisées	
Action 1 : Application effective de la police de l'eau.	4	0	0	0	4	100
Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE)	6	3	0	0	3	56
Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	36	15	0	2	19	44
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	6	0	0	0	6	100
Action 6 : Poursuite des actions de recherche/développement dans le domaine de l'eau.	5	1	0	0	4	82
Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	4	2	0	0	2	38
Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	2	0	0	0	2	100
Total général	63	21	0	2	40	59,45

Sur 63 tâches programmées, 40 ont été entièrement réalisées, 21 non réalisées, 0 en démarrage et 2 partiellement réalisées. Globalement, le taux d'exécution pondéré est de 59,45 % pour le PTB 2022 contre 57% pour le PTB 21.

La mise en œuvre du PTB 2022 est ainsi jugée relativement satisfaisant au regard des difficultés rencontrées (voir point III).

2.4.1 Etat d'exécution physique des activités de l'action 1 « Application effective de la police de l'eau »

L'AEG a appuyé le Service Police de l'Eau (SPE) de la région de l'Est à travers la signature d'un protocole d'accord de six millions (6 000 000) de FCFA avec la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'Est pour la mise en œuvre de son programme d'activités. Cette allocation de fonds a permis au SPE-Est de mener les activités ci-après.

- Contrôle des unités d'eau préemballée :

Douze (12) unités ont été contrôlées. Dix (10) possèdent une autorisation d'exercer. Une unité située à Gayéri a été sanctionnée suite au constat d'une contamination aux coliformes totaux du forage. Ses activités de production ont donc été suspendues pour une période de trois (3) semaines.

- Contrôle et sensibilisation des usagers pour le respect des bandes de servitude
L'activité s'est déroulée sur huit (08) sites et il a été constaté qu'aucune bande de servitude n'est respectée à 100%. Toutefois, des efforts de respect ont été notés. Ainsi, l'AEG poursuivra la sensibilisation des acteurs afin d'aboutir à une libération totale des berges.

L'action 1 a un taux pondéré d'exécution de 100%.

2.4.2 Etat d'exécution physique des activités de l'action 2 « Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) »

Cette action vise l'accroissement des ressources financières propres de l'Agence. La contribution financière en matière d'eau constitue de ce fait le moteur de la GIRE. A long terme, elle devrait permettre aux agences d'atteindre l'autonomie financière et de s'émanciper de

l'aide extérieure. L'année 2022 a été marquée principalement par deux activités entrant dans l'amélioration du recouvrement de la CFE :

- le recouvrement de la taxe ;
- l'actualisation de la liste des assujettis ;

2.4.2.1 Recouvrement de la CFE

Le montant de la CFE recouvré par l'Agence de l'Eau du Gourma au 31 décembre 2022 s'élève à **cent vingt un millions sept cent quarante-deux mille sept cent treize (121 742 713) FCFA** sur une prévision annuelle de cent quarante millions (140 000 000) FCFA, soit un taux de recouvrement de **86,96%**. Ainsi, malgré la déliquescence de la situation sécuritaire dans son espace de compétence, l'AEG a pu mobiliser près des 3/4 de sa prévision annuelle.

Le montant recouvré est pourvu à hauteur de 96,5%, soit cent dix-huit millions cent soixante-neuf mille six cent vingt-cinq (118 169 625) FCFA par la mine Boungou Gold Opérations d'ENDEAVOUR. Les autres contributeurs sont :

- les sociétés industrielles : deux millions sept cent douze mille six cent vingt-cinq (2 712 625) ;
- les sociétés de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) : six cent quatorze mille neuf cent treize (614 913) FCFA ;
- les producteurs d'eau potable : deux cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante (245 550) FCFA.

Il ressort de ce qui précède que la CFE dans l'espace de l'AEG est tributaire de la contribution de la mine Boungou Gold Opérations d'ENDEAVOUR. Il est donc urgent de diversifier les assujettis. Et l'opérationnalisation des volets utilisateur - payeur et agro-sylvo-pastoral améliorera certainement la CFE de l'AEG.

2.4.2.2 L'actualisation de la liste des assujettis

L'actualisation des assujettis est une étape importante dans le cadre du recouvrement de la CFE car elle permet de mettre à jour la liste des contribuables à la taxe, en éliminant ceux qui ne sont plus opérationnels et en ajoutant les nouveaux intervenants dans l'espace de compétence.

De ce fait, en 2022, l'AEG a effectué deux (2) missions d'actualisation qui ont permis de recenser douze (12) entreprises grâce à la collaboration de la Direction Régionale des Infrastructures de l'Est. Lors des échanges avec ces entreprises elles n'ont manifesté aucune réticence à s'acquitter de la CFE.

La liste totale des contribuables de l'espace de compétence de l'AEG au 31 décembre 2022 fait état de trente-deux (32) assujettis répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Contribuables de l'EC-AEG recensés en 2022

Contribuables	Société minière	Sociétés industrielles	Producteurs d'eau potable	BTP	Total
Nombre	1	2	17	12	32

Il ressort du tableau que les assujettis de l'espace de compétence de l'AEG sont constitués dans leur quasi-totalité de « petits » contribuables à savoir les Producteurs d'eau potable et les Acteurs des Bâtiments et Travaux Publics (BTP). Les « grands » contribuables sont au nombre de trois (3), la société minière et les deux (2) sociétés industrielles. Cette situation justifie la faiblesse de la CFE collectées par l'AEG comparée aux autres agences de l'eau du Burkina Faso. Aussi, faut-il souligner que le nombre des assujettis à la CFE a connu une baisse. En effet, il est passé de trente-neuf (39) contribuables en 2021 à trente-deux (32) en 2022 ; soit une baisse de sept (7) contribuables.

L'action 2 a été réalisée à 56%.

2.4.3 Etat d'exécution physique des activités de l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion

Cette action vise la :

- rationalisation du fonctionnement de tous les organes et instances de l'agence pour une meilleure efficacité ;
- dotation de l'agence en instruments et outils de gestion.

Ainsi, les activités suivantes y ont été réalisées en 2022.

2.4.3.1 Suivi de l'élaboration du SDAGE

Le processus d'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) de l'Espace de Compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma (EC-AEG) débuté en février 2019 a abouti à la validation du rapport de l'Etat des Lieux des Ressources en Eau (EDL-RE) et des Scénarii et Plan de Développement (SPD) en mai 2021. Après l'adoption de ces documents par le Comité de Bassin, un draft de l'Avant-Projet (AP) du SDAGE de l'Espace de Compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma (EC-AEG) a été proposé par l'Assistant

Technique COWI en juin 2022 ; lequel draft a fait l'objet d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES). Ces deux documents ont été examinés par le comité de suivi du processus du 19 au 21 décembre 2022 afin de les améliorer. Les observations formulées ont été transmises aux consultants via l'Assistant technique NIRAS pour les prendre en compte dans les documents avant leur pré validation par la commission spécialisée du Comité de Bassin pour le suivi du processus.

2.4.3.2 Mise en place et fonctionnalité des CLE

En 2022, l'AEG a mis en place un (1) CLE et en a restructuré un (1) autre ; ce qui porte à neuf (9) le nombre de CLE fonctionnels dans l'espace de compétence de l'AEG. Ces CLE dont les rapports de diagnostic conjoints ont été élaborés et validés en 2020 sont Bonsoangli Kilima et Q-Sirba.

La mise en place du CLE Bonsoangli Kilima dans le sous bassin versant Bonsoaga Amont a été possible grâce à l'appui financier de l'Union Européenne à travers le projet « Renforcement des capacités des agences de l'eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources en eau » mis en œuvre par le consortium WaterAid, AEDE, Agences de l'Eau du Gourma et du Liptako. Quant à la restructuration du CLE Q-Sirba dans le sous bassin versant Sirba Aval, elle a été conduite avec l'appui financier de l'USAID à travers l'activité « TerreEauVie » du projet « Résilience Accrue au Sahel » (RISE II) mis en œuvre par l'ONG Winrock International.

Tableau 4 : Les étapes de la mise en place du CLE Bonsoangli Kilima et la restructuration du CLE Q-Sirba.

Activités	Date	
	Bonsoangli Kilima	Q-Sirba
Ateliers de mobilisation des acteurs	1 ^{er} - 02 mars 2022	20 juin 2022
Assemblées Générales Constitutives	09 mars 2022	21 juin 2022
Cérémonies d'installation des membres des bureaux exécutifs	10 mars 2022	22 juin 2022
Formation des membres des membres des organes (bureau exécutif, CPAS et cellule de contrôle)	15 - 17 mars 2022	13 - 14 Décembre 2022
Appui à l'élaboration des programmes d'activités	29 - 31 mars 2022	15 - 17 décembre 2022

Source : DGAEG 2022

Les bureaux exécutifs de ces CLE sont composés de sept (7) membres dont deux (2) femmes dans celui du CLE Bonsoangli Kilima et une (1) femme au niveau du CLE Q-Sirba.



Photo 1 : Membres du bureau exécutif du CLE Bonsoangli Kilima



Photo 2 : Membres du bureau exécutif du CLE Q-Sirba

2.4.3.3 Mise en œuvre du programme d'activités des CLE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Renforcement des capacités des agences de l'eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources en eau » financé par l'Union Européenne, la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma a signé deux (2) protocoles d'accord avec les CLE Sirba Amont et Sirba Singr'Jienu pour la protection des ressources en eau dans leurs espaces de compétences respectifs. Le montant cumulé de ces deux (2) protocoles s'élève à trente et un millions sept cent dix-sept mille trois cent (31 717 300) FCFA dont seize millions deux cent trente-un mille cent (16 231 100) FCFA pour le CLE Sirba Amont et quinze millions quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent (15 486 200) FCFA pour le CLE Sirba Singr'Jienu.

Ces appuis financiers ont permis à ces CLE de réaliser entre autres activités :

- destruction de 2 ha de plantes aquatiques envahissantes sur le lac du barrage de Salogo/Mobeiga et de 5 ha au barrage de Sidikompenga dans la commune de Bilanga ;
- traitement de ravines : 56 ml de pièges à sédiments ont été réalisés à l'amont du barrage de Salogo/Mobeiga et 30 ml au niveau du barrage de Gounghin ;
- cordons pierreux : 2 000 ml ont été réalisés autour du barrage de Digré (commune de Zorgho), 2 000 ml au barrage de Salogo/Mobeiga (Communes de Kando et Salogo) et 960 ml au barrage de Sidikompenga ;

- destruction des arbres et arbustes sur la digue et les talus du barrage de Kampelsé Zougo (commune de Zorgho).



Photo 3 : Piège à sédiment réalisé au niveau du barrage de Salogo-Mobeiga



Photo 4 : Membres Piège à sédiments réalisé au niveau du barrage de Gounghin



Photo 5 : Cordons pierreux réalisés au niveau du barrage de Salogo-Mobeiga



Photo 6 : Destruction d'arbres et arbustes sur la digue du barrage de Kampelsé Zougo



Photo 7 : Destruction de plantes envahissantes dans le lac du barrage de Sidikompenga à Bilanga



2.4.3.4 Désignation des relais communautaires

Cette activité a été financée par l'Union Européenne à travers le projet « Renforcement des capacités des agences de l'eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources en eau ».

- **Formation des membres de la Commission de Programmation d'Animation et de Suivi (CPAS) du CLE Kompienga Zemstaaba.**

Elle s'est tenue du 17 au 19 mai 2022 à Koupéla en prélude à la désignation des relais communautaires. Elle a permis de renforcer les capacités des membres de la CPAS sur l'approche de désignation des relais communautaires, les techniques d'implantation d'un pluviomètre paysan, les techniques de lecture de données pluviométriques et piézométriques, l'enregistrement des données, le tracé graphique et l'interprétation des données pluviométriques et piézométriques.

- **Désignation, formation des relais communautaires et implantation des pluviomètres**

Cette activité a été conduite par les membres de la CPAS du 23 mai au 03 juin 2022 dans 25 villages de l'espace de compétence du CLE Kompienga Zemstaaba. Au cours de cette activité, les relais communautaires ont été désignés lors d'assemblées générales villageoises et formés à la lecture et au relevé des hauteurs pluviométriques. Les pluviomètres ont été aussi implantés par les membres de la CPAS.

2.4.3.5 Prise en charge des lecteurs d'échelles et points focaux de l'EC-AEG

L'AEG a apporté un appui financier à la direction régionale en charge de l'eau de l'Est à travers un protocole d'accord pour la collecte des données sur l'eau à hauteur de neuf millions trois cent soixante mille (9 360 000) FCA. Cet accompagnement a permis la prise en charge de trente-six (36) points focaux et douze (12) lecteurs d'échelles.

2.4.3.6 Tenue des sessions du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin

En 2022, le conseil d'Administration de l'AEG a tenu ses deux (2) sessions ordinaires.

La première, tenue les 04 et 05 avril 2022, a été consacrée à l'examen et à l'adoption du :

- procès-verbal de la deuxième session ordinaire de l'année 2021 ;

- rapport du bilan physique de l'année 2021
- compte de gestion de l'exercice 2021 ;
- compte administratif de l'exercice 2021 ;
- rapport de gestion de l'exercice 2021 du Conseil d'Administration ;
- programme d'activités modifié n°1 de l'année 2022 de l'AEG ;
- budget modifié n°1 de l'exercice 2022 de l'AEG ;
- Plan de Passation des Marchés (PPM) modifié n°1 de l'année 2022.

Douze (12) Délibérations ont été adoptées à cette session.

- délibération **N°2022-01/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du procès-verbal de la deuxième session ordinaire 2021 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-02/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du rapport de gestion 2021 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-03/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du bilan d'exécution physique des activités du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-04/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du compte administratif, gestion 2021 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-05/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du compte de gestion, gestion 2021 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-06/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption de l'affectation du résultat de l'exécution budgétaire, gestion 2021 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-07/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du programme d'activités modifié n°1, gestion 2022 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-08/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption portant adoption du budget modifié, gestion 2022 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-09/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption portant adoption du plan de passation des marchés publics modifié n°1 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-10/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption de l'état d'exécution du plan de passation de marchés publics gestion 2021 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-11/GIP-AEG/CB/CA** portant autorisation de subvention à la DREA-Est au profit de la police de l'eau ;
- et la délibération **N°2022-12/GIP-AEG/CB/CA** portant autorisation de subvention a la DREA-Est pour la prise en charge des points focaux et des lecteurs d'échelles non régies par la règlementation.

La deuxième session ordinaire du Conseil d'Administration a eu lieu le mercredi 28 décembre 2022 au siège de l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) sis à Fada N'Gourma. Cette session avait pour objectif l'adoption du budget initial, gestion 2023 de l'AEG. Les délibérations prises on été :

- délibération **N°2022-18/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du procès-verbal de la première session ordinaire 2022 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-19/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du programme d'activités, gestion 2023 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-20/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du budget, gestion 2023 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-21/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du plan de passation des marchés publics, gestion 2023 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- délibération **N°2022-22/GIP-AEG/CB/CA** portant octroi de subvention à la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'Est (DREA-Est) au profit du service police de l'eau ;
- délibération **N°2022-23/GIP-AEG/CB/CA** portant octroi de subvention à la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Est (DREA-Centre- Est) pour à la prise en charge des points focaux ;
- délibération **N°2022-24/GIP-AEG/CB/CA** portant octroi de subvention à la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement du Centre –Nord (DREA- Centre-Nord) pour la prise en charge des points focaux ;
- délibération **N°2022-25/GIP-AEG/CB/CA** portant octroi de subvention à la Direction Régionale de l'Est (DREA-Est) pour la prise en charge des points focaux et des lecteurs d'échelles ;
- délibération **N°2022-26/GIP-AEG/CB/CA** portant octroi de subvention à la Direction Régionale de l'Eau et Assainissement du Plateau Central (DREA-Plateau –Central) pour la prise en charge des points focaux ;
- délibération **N°2022-27/GIP-AEG/CB/CA** portant octroi de subvention à la Direction Régionale de l'Eau et Assainissement du Centre –Nord (DREA-Centre Nord) au profit du service police de l'eau ;
- et la délibération **N°2022-28/GIP-AEG/CB/CA** portant octroi de subvention à la Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH) pour la réalisation d'un avant-projet sommaire de confortation de la digue du barrage de Gounghin.

La session ordinaire du comité de Bassin s'est tenue le mercredi 29 juin 2022 dans la salle de conférence de Magnifiques services à Tenkodogo. Elle a été consacrée à l'approbation des comptes de l'Agence de l'Eau du Gourma. Les délibérations prises ont été :

- délibération **n°2022-01/GIP-AEG/CB** portant adoption du procès-verbal de la session ordinaire de l'année 2021 du Comité de Bassin ;
- délibération **N°2022-02/GIP-AEG/CB** portant approbation du bilan de l'exécution physique des activités de l'année 2021 ;
- délibération **N°2022-03/GIP-AEG/CB** portant approbation du rapport de gestion du conseil d'administration de l'agence de l'eau du gourma, gestion 2021 ;

- délibération N°2022-04/GIP-AEG/CB portant approbation du compte administratif, gestion 2021 ;
- délibération N°2022-05/GIP-AEG/CB portant approbation du compte de gestion, exercice 2021 ;
- délibération N°2022-06/GIP-AEG/CB portant approbation du programme d'activités modifié n°1 de l'année 2022 ;
- délibération N°2022-07/GIP-AEG/CB portant approbation du résultat de l'exécution budgétaire, gestion 2021 ;
- délibération N°2022-08/GIP-AEG/CB portant approbation du budget modifié n°1, gestion 2022 ;
- délibération N°2022-09/GIP-AEG/CB portant approbation du Plan de Passation des Marchés Publics modifié n°1, exercice 2022 ;
- délibération N°2022-10/GIP-AEG/CB portant approbation de subvention à la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'Est au profit du Service Police de l'Eau ;
- la délibération N°2022-11/GIP-AEG/CB portant approbation de subvention à la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de l'Est pour la prise en charge des points focaux et des lecteurs d'échelles.

L'action 3 a été exécutée à 44%.

2.4.4 Etat d'exécution physique des activités de l'action 4

Cette action regroupe les activités de renforcement de capacités du personnel de l'agence et les autres parties prenantes. A ce titre pour l'année 2022, l'agence a exécuté trois formations :

- une formation au profit du Directeur de l'Administration et des Finances et de l'Agent Comptable à l'extérieur du pays ;
- une formation sur l'archivage et la gestion électronique des documents au profit des secrétaires (2) à l'intérieur du pays ;
- une formation sur l'éthique et déontologie au profit des chauffeurs (7) à l'intérieur du pays.

Concernant les autres parties prenantes, l'agence a réalisé une dynamisation du collège des usagers du CLE Sirba Amont.

Cette dynamisation a été financée par l'UE à travers le projet « Renforcement des capacités des agences de l'eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources en eau ». Tenue le 14 novembre 2022 à Koupéla, elle a connu la participation de vingt-cinq (25) usagers dont six (06) femmes. L'objectif global était de dynamiser le collège des usagers. Spécifiquement, il s'est agi d'apprécier le niveau de participation des acteurs du collège des usagers et de la société civile aux activités du CLE d'une part et d'autre part de les former sur la GIRE, la prévention et la gestion des conflits liés à l'eau et de recueillir leurs attentes pour leur pleine participation aux activités du CLE.

Les usagers ont souhaité que pendant les activités du CLE, la langue de travail soit une langue locale couramment parlée dans l'espace de compétence du CLE car disent-ils « nous nous sentons exclus des activités vu que la majorité des usagers ne maîtrisent pas le français ». En plus, ils ont souhaité que le futur président du CLE soit issu de leur collège.

L'action 4 a été exécutée à 100 %.

2.4.5 Etat d'exécution physique des activités de l'action 6 « Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau. »

Cette action regroupe les études qui entrent dans le cadre de l'amélioration de la connaissance de la ressource. L'activité réalisée en 2022 au compte de cette action a consisté à l'évaluation de l'impact du changement climatique sur le régime hydrologique du sous bassin du Bonsoaga à la station hydrométrique de Dagou.

Cette activité avait pour objectif d'étudier l'évolution des écoulements de la rivière Bonsoaga en se basant sur les prévisions des modèles climatiques. Il s'est agi de mener une étude comparative des écoulements passés et futures pour évaluer la probable variation des débits à la station de Dagou selon les modèles et scénarios climatiques. La méthodologie s'est déclinée principalement en trois étapes :

- une adaptation d'un modèle pluie-débit au bassin versant d'étude ;
- une réalisation de projections hydrologiques à partir des projections climatiques ;
- une analyse des écoulements projetés et leur comparaison à ceux issus de la chronique historique.

Le sous bassin versant du Bonsoaga souvent appelé Gouroubi est situé dans l'EC-AEG et au sud du sous bassin de la Sirba. La zone d'étude est une portion du bassin versant du Bonsoaga

dont l'exutoire correspond à la station hydrométrique de Dagou. Elle couvre une superficie de 4 931 km² et abrite la ville de Fada N'Gourma, chef-lieu de la région de l'Est. La station hydrométrique de Dagou occupe une position géographique approximativement centrale dans l'EC-AEG. Plus précisément, elle se situe entre les longitudes 0° E et 1°15' E et les latitude 12°N et 12°45'N.

L'étude a fait l'évaluation de l'impact du changement climatique sur les écoulements dans la zone d'étude. Cette évaluation a concerné les écoulements moyens. La comparaison des hydrogrammes aux deux horizons avec celui de la période de référence montre en générale une hausse des débits de la période de hautes eaux. Ce qui concorde avec les résultats de plusieurs études menées dans la sous-région ouest africaine. En effet, le changement climatique provoque des pluies diluviennes qui tombent sur des terres trop sèches pour absorber la montée des eaux (<https://www.solidarites.org>, 2020). Cependant, les débits interannuels montrent une faible variation par rapport à la période de référence à l'exception du modèle IPSL qui prévoit une hausse très marquée des modules pour les deux horizons et les deux scénarii. Cette variation différente selon les modèles climatiques est en adéquation avec le peu de travaux sur l'impact futur des changements climatiques sur les ressources en eau en Afrique de l'ouest aux horizons 2025 à 2050. Ces travaux réalisés montrent de fortes incertitudes sur les modèles actuels avec parfois des fortes divergences dans les projections (AGRHYMET, 2010). Toutefois, à l'échelle du Burkina Faso, une augmentation moyenne du ruissellement de surface d'environ 5 à 10% est attendue à l'horizon 2046 par rapport à la période 1976-2005 (LEJEUNE et SAEED, 2019) dans le rapport produit dans le cadre du Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation (PAS-PNA). Aussi, selon ce rapport, le bassin du Bonsoaga se situe dans la partie du pays où la variation probable du ruissèlement est comprise entre -5 et 10%. Il convient alors, au vu des résultat des travaux antérieurs, de tenir compte des prévisions obtenues à partir du modèle IRHAM5 dans les projets de mobilisation de l'eau de surface dans le Bassin versant étudié.

L'action 6 a été exécutée à 82%.

2.4.6 Etat d'exécution physique des activités de l'action 8 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »

Cette action vise à réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables, elle œuvre d'une part à réduire les conditions qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques indésirables et d'autre part à éradiquer les plantes déjà présentes. Aussi, vise-t-elle à lutter contre le comblement des retenues d'eau. Au titre de l'année 2022, l'agence a inscrit la réalisation de l'état des lieux des dégradations dans les bassins versants des retenues de Fada 1, Tandjari et Dargo.

Au 31 décembre 2022, seuls l'élaboration des TdR et une mission de collecte de données ont été réalisés.

L'action 8 a été exécutée à 38 %.

2.4.7 Etat d'exécution physique des activités de l'action 10 « Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau »

Cette action vise à faire en sorte que toutes les parties prenantes puissent avoir accès à l'information, soient éduquées à préserver la ressource et bénéficient des cadres de consultation, d'échanges et de dialogue en vue de participer au processus décisionnel et à la gestion durable de l'eau.

Les activités réalisées en 2022 au compte de cette action sont : l'animation du site internet de l'AEG, les paiements des frais d'hébergement du site et la production de supports d'information et de sensibilisations (tee-shirts, polos, casquettes, stylos, porte-clés).

L'action 10 a un taux de mise en œuvre de 100 %.

2.5. Activités hors programme

2.5.1. Délimitation de la bande de servitude du barrage de Selmiga

Le barrage de Selmiga est localisé dans le sous bassin Sirba amont par ses coordonnées géographiques 12°36'07,9" N et 000°33'32,3" W. Sur le plan administratif, il est situé dans la province du Namentenga, commune de Boulsa et a été construit en 2011. Il a une capacité avoisinant 1 000 000 m³ et est à vocation agricole. Il irrigue un périmètre aménagé et alimente des bassins aquacoles. Il sert aussi à d'autres usages tels que la petite pêche, l'abreuvement des animaux, les cultures maraichères sur les berges et les usages domestiques. Il existe un comité d'usagers de l'eau au niveau de la retenue et le CLE Sirba amont y intervient également.

A l'instar des autres réservoirs artificiels, Selmiga est soumis aux pressions anthropiques et naturelles qui contribuent fortement à la perte de capacité de stockage du réservoir. De nombreux agriculteurs sont installés sur les berges et contribuent sensiblement à la dégradation de la ressource en eau et de l'ouvrage.

Afin de mieux protéger le barrage de Selmiga, l'Agence de l'Eau du Gourma, dans le cadre du projet « Renforcement des capacités des agences de l'eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources en eau » a procédé à la délimitation de la bande de servitude du barrage.

Les activités menées ont été :

- une sensibilisation des populations riveraines avec l'appui des services techniques déconcentrés en charge du développement rural de la province du Namentenga et de la commune de Boulsa ;
- les levés topographiques pour définir le Périmètre des Hautes Eaux (PHE) ;
- la confection et la pose de 70 balises dont 40 sur la rive droite et 30 sur la rive gauche ;
- la confection et la pose de huit (8) panneaux de sensibilisation dont 4 sur chaque rive ;
- la réception des travaux le 26 avril 2022.



Photo 8 : Séance de sensibilisation des populations riveraines

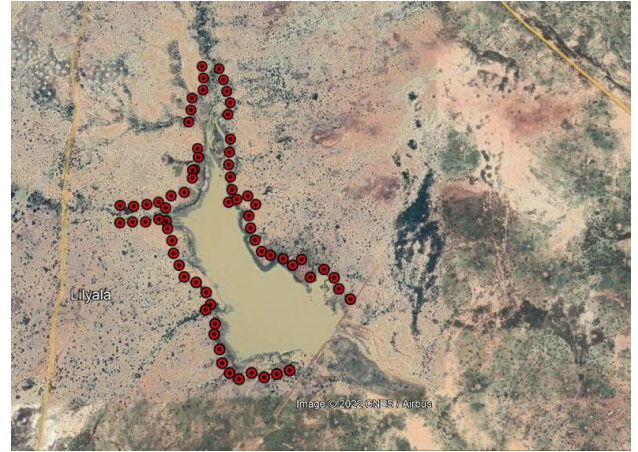


Photo 9 : Vue de la bande de servitude à délimiter



Photo 10 : Vue d'une balise implantée



Photo 11 : Panneaux de sensibilisations



2.5.2. Finalisation de l'étude de faisabilité de recharge artificielle des nappes et aménagement de jardin maraîcher au profit des femmes dans le sous bassin Sirba Amont

En 2020, à travers le projet « Renforcement des capacités des agences de l'eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources en eau » financé par l'UE ; l'AEG avait initié l'étude de faisabilité de la recharge artificielle des nappes dans le sous bassin Sirba Amont. Cette étude avait permis de localiser les zones potentielles d'infiltration dans un premier temps, puis de rechercher les zones présentant un intérêt hydrogéologique sur les berges du barrage de Dargo dans un second temps. Le but étant d'expérimenter une recharge des aquifères à travers un ouvrage d'infiltration ; sachant que le stockage de l'eau en souterrain plutôt qu'en surface revêt de nombreux avantages dans nos contrées. En effet, par rapport aux eaux de surface, les eaux souterraines sont moins vulnérables aux facteurs de dégradation (pollution, comblement...) et aux facteurs climatiques (évaporation).

L'AEG a entrepris en 2022 la mise en œuvre des conclusions de l'étude à travers la réalisation d'un bassin d'infiltration sur les berges du barrage de Dargo. Pour ce faire, deux forages, cinq micro piézomètres et des essais de perméabilité ont été réalisés.

Malheureusement, la dégradation de la situation sécuritaire dans la commune de Dargo à la fin de la saison pluvieuse n'a pas permis de réaliser les aménagements (fosse d'infiltration, diguettes, tranchées). Ainsi, une réorientation du budget a été approuvée pour rendre fonctionnel le jardin maraîcher de l'association des femmes de Dargo Centre. Ce jardin avait été aménagé en 2014 avec le soutien financier de l'Union Européenne et utilisé par l'association des femmes de Dargo centre pour la production maraîchère. Cependant, le fonctionnement de ce périmètre a été compromis par plusieurs problèmes dont principalement la non disponibilité de l'eau. En effet, en 2016 l'AEG a délimité la bande de servitude du Barrage de Dargo qui constitue la source d'eau pour l'irrigation du périmètre maraîcher. Les femmes, ayant adhéré à la délimitation, ont libéré la partie du jardin impactée par la bande de servitude pour n'exploiter que la partie supérieure assez éloignée du plan d'eau. Avec l'assèchement périodique du barrage, le plan d'eau recule progressivement et la mobilisation de l'eau devient difficile. Et elles ont fini par abandonner le jardin.

Alors, l'AEG a utilisé l'un des forages réalisé dans le cadre de la Recharge Artificielle de la Nappe comme source d'eau à travers son équipement et la construction d'un château avec un mini réseau de distribution à l'intérieur du jardin. Ce qui permet un fonctionnement gravitaire sous forme semi-californien qui est plus économe en matière d'utilisation d'eau que l'ancien système et moins exigeant en termes d'effort à fournir. Aussi, deux bassins de stockage de l'eau ont été construits et un abreuvoir pour favoriser l'abreuvement permanent du bétail vu le caractère temporaire du barrage.



Photo 12 : Forage équipé d'un système d'exhaure solaire



Photo 13 : Vue du chateau



Photo 14 : Vue des conduites



Photo 15 : Vue du bassin de stockage



Photo 16 : vue de l'abreuvoir

2.5.3. Actions de protection des berges du barrage de Salogo-Mobeiga

Cette intervention a été accompagnée financièrement par le Projet Eau, Clé du Développement Durable (ECDD) financé par le Royaume des Pays-Bas. Il s'est agi de reboiser les berges du barrage et d'y réaliser des cordons pierreux. Ces deux activités ont été exécutées par le CLE Sirba Amont et supervisées par la Direction Générale de l'AEG. Pour le reboisement, ce sont 250 plants fruitiers qui ont été mis en terre et deux haies vives d'une longueur d'1 Km chacune qui ont été réalisées à l'aide de 2500 plants épineux. Quant aux cordons pierreux, c'est ligne d'1 Km qui a été réalisée sur la rive gauche du barrage. Cette activité a mobilisé les membres

du CLE et les populations riveraines. Elle a été encadrée techniquement par les membres de la CPAS.



Photo 18 : Vu d'un plant et des acteurs du reboisement



Photo 19 : Vue du cordon pierreux

2.5.4. Réalisation de l'évaluation d'impact des rejets liquides du site d'orpaillage de Fatmatenga (commune de Méguet)

L'AEG a établi dans le cadre du projet « Renforcement des capacités des agences de l'eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources en eau » financé par l'UE un partenariat avec l'Université de Fada N'Gourma pour la réalisation d'un stage diplômant par un étudiant de ladite université. Le stagiaire a conduit une étude pour une connaissance approfondie de l'impact possible de l'exploitation artisanale de l'or sur les ressources en eau. La démarche de l'étude a consisté principalement à une collecte de données et d'échantillons sur le site de l'étude, à l'analyse au laboratoire des échantillons, à l'interprétation des données et à la production du rapport. Ainsi, la mission de collecte organisée a permis de recueillir :

10 échantillons d'eau de forage, de lavage de minerai et de barrage ;

04 échantillons solides composés de sédiments miniers et un sol témoin.

Les enquêtes de perception auprès d'une cinquantaine de personnes dont des orpailleurs, des non orpailleurs et des agents des services techniques déconcentrés.

L'étude a révélé que 80% des orpailleurs utilisent le mercure et accessoirement le cyanure pour le traitement du minerai. Une faible partie des orpailleurs utilise d'autres produits pour le traitement du minerai dont le savon (solide ou liquide). Les résidus solides et liquides après

traitement sont rejetés dans la nature ou dans des fosses dont les parois ne sont pas imperméabilisées.

La majeure partie des orpailleurs (60%) considère faible l'impact des produits chimiques utilisés dans l'orpaillage sur les ressources en eau. Près de 15% des orpailleurs estiment ne pas connaître l'effet des produits chimiques utilisés dans l'orpaillage sur les ressources en eau.

Dans le même temps, les résultats de l'analyse au laboratoire montrent une contamination des ressources en eau (à l'exception des eaux de barrage) aux métaux lourds susceptible de provenir des activités d'orpaillage.

Le site de l'étude offre une relative sécurité, ce qui a permis la réalisation de l'étude sans difficulté majeure. Les résultats révélés par l'étude notamment sur la perception des orpailleurs montrent la nécessité de la mise en place d'un plan de sensibilisation et de communication sur l'impact des pratiques d'orpaillage sur les ressources en eau. Aussi, faut-il poursuivre l'équipement des orpailleurs en technologies d'exploitation durable de l'or outre le GoldKatcha, lesquelles technologies seront économes en eau et utiliseront le moins possible de produits chimiques dans l'extraction de l'or. En plus, des techniques de dépollution des sols doivent être promues.

Cette étude mérite d'être complétée par le dépouillement des registres de consultations des centres de santé de Méguet et Zorgho d'une part et l'analyse d'échantillons biologiques pour situer les impacts de l'orpaillage sur l'homme et le monde du vivant.

Photo 17 : Etapes de collectes d'échantillons sur le site d'orpaillage



III. DIFFICULTÉS/CONTRAINTE RENCONTRÉES À L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS ET RECOMMANDATIONS

Difficultés :

Des difficultés ont entravé la bonne réalisation des activités au cours de l'année 2022. Ce sont entre autres :

- l'impossibilité de rémunération des acteurs du monde rural, membres du collège des usagers de l'eau des Comités Locaux de l'Eau (CLE), liée au manque de texte encadrant la prise en charge du personnel non fonctionnaire ;
- l'inaccessibilité de certaines zones de l'EC-AEG liée à la dégradation de la situation sécuritaire dans le pays ;
- le changement de paradigme chez le bailleur DANIDA qui est passé de l'appui institutionnel à l'appui projet ;
- l'instabilité institutionnelle.

Recommandations :

- trouver des solutions à l'interne dans l'attente de la prise du texte encadrant la rémunération des acteurs non fonctionnaires
- programmer en tenant compte des zones à risque et développer des stratégies de mise en œuvre des activités dans lesdites zones ;
- travailler à accroître les ressources propres de l'AEG.

CONCLUSION

La mise en œuvre de la GIRE est sur une bonne dynamique dans l'espace de compétence de l'AEG. Le bilan d'exécution des activités de l'AEG programmées en 2022 est relativement satisfaisant. Malgré les difficultés sus citées et l'instabilité socio-politique, le taux d'exécution physique a été de 59,45 %. Cette performance a été possible grâce aux efforts déployés au quotidien par l'ensemble du personnel de la Direction générale de l'Agence de l'Eau du Gourma, mais également grâce à l'accompagnement des membres du Conseil d'Administration et de toutes les autres parties prenantes de la GIRE.

ANNEXES

Annexe 1 : Grille de pondération

N°	CATEGORIES DE SOUS ACTIVITES	COEFFICIENT DE PONDERATION
1.	Achat de documents	1
2.	Réception d'équipement	1
3.	Activité de sensibilisation	2
4.	Adhésion à un organisme	1
5.	Analyse d'échantillon	2
6.	Appui-conseil et financier	3
7.	Assurance des véhicules	1
8.	Confection de support IEC	2
9.	Construction /réhabilitation	2
10.	Diffusion de document	1
11.	Edition de document	1
12.	Elaboration de document	2
13.	Finalisation de document	1
14.	Installation d'équipement	2
15.	Introduction de texte en adoption	1
16.	Mise en place d'un comité	1
17.	Mobilisation de budget	1
18.	Mobilisation d'expertise du Pool	1
19.	Organisation de concours	1
20.	Organisation d'événement	2
21.	Organisation d'un séminaire de formation	1
22.	Païement de frais (inscription, ...)	1
23.	Païement de rétributions	1
24.	Païement des honoraires (consultant, études, subvention)	1
25.	Païement des salaires (personnel)	1
26.	Participation à un séminaire de formation	2
27.	Participation aux évènements	1
28.	Préparation de dossier de marché	2
29.	Procédures de sélection de prestataires	3
30.	Réalisation de mission terrain dans le pays	1
31.	Réalisation d'étude	3
32.	Réalisation/Animation d'émission radio et TV	1
33.	Renouvellement d'instance ou d'organe	2
34.	Soumission de document à une instance	1
35.	Soumission de documents à l'autorité	1
36.	Tenue d'atelier	2
37.	Tenue de cérémonie	1
38.	Tenue des réunions	1
39.	Tenue session instance	2
40.	Travaux de collecte de données	3
41.	Travaux de gestion documentaire	1
42.	Travaux de protection de la ressource	2
43.	Travaux de traitement et saisie des données	3
44.	Entretien et réparation	1
45.	Voyage hors pays	1

Annexe 2 : Bilan physique détaillé du PTB 2022 des activités de l'Agence de l'Eau du Gourma

OBJECTIF STRATEGIQUE	Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques		AEG	J	F	M	A	Mi	Jn	Jt	A	S	O	N	D		59,45%	
Action	ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.		AEG														100%	
Résultat	Rapports d'évaluation de la Police de l'eau disponible		AEG															
Résultat	Plan de développement de la police de l'eau élaboré		AEG															
Résultat	Plan de développement de la police de l'eau mis en œuvre		AEG														100%	
Activité	Apporter un appui pour le fonctionnement des services polices de l'eau		AEG														100%	
Tâche	Elaborer et signer un protocole avec les directions régionales de l'eau et de l'assainissement	Elaboration de document	AEG														Sans budget	100%
Tâche	Apporter une subvention aux activités du service police de l'eau de l'Est	Appui-conseil et financier	AEG														CFE	100%
Tâche	Effectuer une mission de cadrage avec les Service Polices de l'Eau des régions de l'Est	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG														Sans budget	100%
Tâche	Participer à l'atelier bilan et programmation des activités des Services Polices de l'Eau	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG														CFE	100%
Résultat	Manuel de procédures de la police de l'eau révisé et adopté		AEG															
Résultat	Services de police de l'eau créés au niveau des directions régionales		AEG															
Action	ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).		AEG															56%
Résultat	Textes complémentaires de la CFE adoptés		AEG															
Résultat	Montant recouvré de la CFE accru		AEG															80%
Activité	Recouvrer la CFE		AEG															100%
Tâche	Recouvrer la CFE	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG														CFE	100%

Activité	Actualiser la liste des assujettis		AEG															75%
Tâche	S'abonner à la revue officielle des marchés publics	Achat de documents	AEG														Subvention Etat	0%
Tâche	Actualiser la liste des assujettis	Travaux de traitement et saisie des données	AEG													CFE	100%	
Résultat	Rapport d'audit annuel de l'utilisation des fonds de la CFE établi		AEG															
Résultat	Solidarité inter-agences effective		AEG														100%	
Activité	Contribuer à la solidarité inter-agence		AEG														100%	
Tâche	Payer la solidarité inter-agence	Mobilisation de budget	AEG													CFE	100%	
Résultat	Postes d'Eau Autonomes (PEA) réalisés avec les ressources de la CFE		AEG														0%	
Activité	Réaliser des postes d'eau autonomes		AEG														0%	
Tâche	Réaliser des postes d'eau autonomes	Appui-conseil et financier	AEG													CFE	0%	
Tâche	Suivre la réalisation des PEA		AEG													CFE	0%	
Action	ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.		AEG														44%	
Résultat	Perspectives de la GIRE au Burkina Faso connues		AEG															
Résultat	Recueil des textes réglementaires actualisé		AEG															
Résultat	Dispositif des IOTA opérationnel		AEG															
Résultat	SDAGE du Nakanbé, AEG et AEL élaborés et adoptés		AEG														41%	
Activité	Suivre l'élaboration du SDAGE		AEG														67%	
Tâche	Réaliser le suivi-supervision du processus d'élaboration du SDAGE	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG													CFE	100%	
Tâche	Tenir les réunions du Comité de Suivi	Tenue d'atelier	AEG													CFE	100%	
Tâche	Tenir des rencontres de la commission spécialisée de suivi de l'élaboration du SDAGE	Tenue d'atelier	AEG													CFE	0%	
Tâche	Recruter les experts(sociologue)	Mobilisation d'expertise du Pool	AEG													Sans budget	100%	
Activité	Elaborer l'avant-projet de SDAGE		AEG														29%	
Tâche	Elaborer les TdR		AEG													Sans budget	100%	

Tâche	Réaliser l'étude	Réalisation d'étude	AEG																Sans budget	100%
Tâche	Tenir les ateliers de validation avec les acteurs-usagers- comité technique de suivi	Tenue d'atelier	AEG																CFE	0%
Tâche	Tenir les ateliers avec groupes cibles représentatifs (GCR)	Tenue d'atelier	AEG																CFE	0%
Tâche	Tenir l'atelier de validation avec le Comité de Bassin	Tenue d'atelier	AEG																CFE	0%
Tâche	Appuyer la tenue de l'atelier de validation avec le Conseil National de l'Eau	Tenue d'atelier	AEG																CFE	0%
Tâche	Appuyer la tenue de l'atelier de validation avec la Commission Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire	Tenue d'atelier	AEG																CFE	0%
Tâche	Recruter les experts(Economiste et planificateur RE)	Mobilisation d'expertise du Pool	AEG																DANIDA/Suède	100%
Activité	Réaliser l'Evaluation Environnementale Stratégique		AEG																	43%
Tâche	Appuyer la collecte de données terrain des experts	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG																CFE	100%
Tâche	Tenir un atelier de validation des TDR avec l'ANEVE	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG																CFE	100%
Tâche	Tenir des ateliers de validation	Tenue d'atelier	AEG																CFE	0%
Tâche	Appuyer la tenue de la session COTEVE	Tenue d'atelier	AEG																CFE	0%
Tâche	Recruter les experts(enviromentaliste)	Mobilisation d'expertise du Pool	AEG																DANIDA/Suède	100%
Résultat	SAGE prioritaires de AEC, AEM et AEN élaborés et adoptés		AEG																	
Résultat	Nouveaux PPI des AE de AEC et AEM élaborés et adoptés		AEG																	
Résultat	PPI de AEC et AEM mis en œuvre		AEG																	
Résultat	PPI des Agences de l'eau AEN, AEG et AEL adoptés		AEG																	
Résultat	PPI de l'AEN mis en œuvre		AEG																	

Résultat	Sessions des instances des AE régulièrement tenues		AEG															40%
Activité	Tenir les sessions du Conseil d'administration		AEG															100%
Tâche	Tenir les sessions ordinaires du Conseil d'administration	Tenue session instance	AEG														Subvention Etat	100%
Activité	Renouveler le Comité de bassin		AEG															14%
Tâche	Suivre les correspondances adressées aux ministères	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG														CFE	0%
Tâche	Mettre à jour la liste des usagers de l'EC	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG														CFE	100%
Tâche	Tenir un atelier de concertation avec les groupements et usagers pour la désignation de leurs représentants	Tenue d'atelier	AEG														CFE	0%
Activité	Tenir une session ordinaire du Comité de Bassin		AEG															100%
Tâche	Tenir la session ordinaire du Comité de Bassin	Tenue de cérémonie	AEG														CFE	100%
Résultat	Sessions du Comité de revue régulièrement tenues		AEG															
Résultat	Sessions du CNEau régulièrement tenues		AEG															
Résultat	CLE mis en place et fonctionnels		AEG															32%
Activité	Appuyer les CLE de l'EC-AEG		AEG															0%
Tâche	Apporter un appui aux CLE de l'EC-AEG	Appui-conseil et financier	AEG														CFE	0%
Activité	Suivre et superviser les activités des CLE		AEG															50%
Tâche	Suivre et superviser les activités des CLE	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG														CFE	50%
Activité	Tenir un atelier d'élaboration des plans d'actions des CLE		AEG															100%
Tâche	Tenir l'atelier d'élaboration des plans d'actions des CLE	Tenue d'atelier	AEG														CFE	100%
Activité	Elaborer les plans d'action des sites critiques (Zanré, Yaongo et Tandjari)		AEG															25%

Tâche	Elaborer les TDR	Elaboration de document	AEG														Sans budget	100%
Tâche	Tenir les rencontres du comité d'élaboration	Tenue des réunions	AEG														Sans budget	0%
Tâche	Suivre l'étude	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG														CFE	0%
Tâche	Tenir des ateliers de concertations	Tenue d'atelier	AEG														CFE	0%
Tâche	Tenir l'atelier de validation des plans	Tenue d'atelier	AEG														CFE	0%
Résultat	Coopération nationale, régionale et internationale renforcée		AEG															
Résultat	Développement de partenariats et de coopération		AEG															
Résultat	Système de rapportage axé sur les résultats adoptés		AEG															
Résultat	Rapports périodiques de planification et de suivi-évaluation des actions du PA 2021-2025 élaborés		AEG															50%
Activité	Suivre et évaluer les activités de l'Agence de l'Eau		AEG															50%
Tâche	Assurer le suivi périodique des activités	Réalisation de mission terrain dans le pays	AEG														CFE	50%
Résultat	Fonctionnement des structures de mise en œuvre assuré		AEG															100%
Activité	Assurer le fonctionnement		AEG															100%
Tâche	Exécuter le budget de fonctionnement	Paiement des honoraires (consultant, études, subvention)	AEG														Subvention Etat	100%
Tâche	Exécuter le budget de fonctionnement	Paiement des honoraires (consultant, études, subvention)	AEG														CFE	100%
Tâche	Tenir les réunions	Paiement de frais (inscription, ...)	AEG														Sans budget	100%
Tâche	Payer le salaire du personnel contractuel	Paiement des salaires (personnel)	AEG														CFE	100%
Tâche	Assurer la prise en charge des points focaux et lecteurs d'échelles de l'espace de compétence de l'AEG	Paiement des salaires (personnel)	AEG														CFE	100%

Action	ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.		AEG																	83%
Résultat	Sièges des Agences de l'eau (AEN et AEL) construits		AEG																	100%
Activité	Réaliser des travaux d'aménagement au siège de l'AEG		AEG																	100%
Tâche	Confectionner des grilles de protection pour les verrières du bâtiment du siège de l'agence	Paiement des honoraires (consultant, études, subvention)	AEG																Subvention Etat	100%
Tâche	Suivre les travaux de confection et de pose de grilles de protection pour les verrières d bâtiment du siège de l'agence	Paiement des honoraires (consultant, études, subvention)	AEG																Subvention Etat	100%
Tâche	Réaliser une extension du parking auto du siège de l'agence (7 places)	Paiement de frais (inscription, ...)	AEG																Subvention Etat	100%
Tâche	Suivre les travaux d'extension du parking auto du siège de l'agence (7 places)	Paiement des honoraires (consultant, études, subvention)	AEG																Subvention Etat	100%
Résultat	Ressources humaines des structures renforcées dans les domaines du suivi et évaluation des ressources en eau		AEG																	100%
Activité	Former le personnel de la DGAEG		AEG																	100%
Tâche	Elaborer les TdR	Elaboration de document	AEG																Sans budget	100%
Tâche	Tenir les sessions de formation	Organisation d'un séminaire de formation	AEG																CFE	100%
Résultat	Logistique en matériel roulant des structures améliorées		AEG																	
Résultat	Logistique en technologie de l'information et de la communication des structures améliorée		AEG																	
Résultat	Capacités des CLE renforcées pour la gestion des conflits		AEG																	
Résultat	Capacités des CLE renforcées pour les actions d'adaptation aux changements climatiques		AEG																	
Résultat	Capacités du CNEau en GIRE renforcées		AEG																	

Résultat	Plan de développement des CNDIEau et CRDIEau élaboré et mis en œuvre		AEG																
Action	ACTION 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable		AEG																
Résultat	Réseau météorologique national renforcé et suivi		AEG																
Résultat	Réseau hydrométrique national défini, équipé et suivi		AEG																
Résultat	Réseau piézométrique national défini, équipé et suivi		AEG																
Résultat	Réseau national de suivi de la qualité de l'eau défini et suivi		AEG																
Résultat	Rapports triennaux sur l'état des ressources en eau disponibles		AEG																
Résultat	Bulletins hydrologiques produits		AEG																
Résultat	Rapports de suivi piézométrique produits		AEG																
Résultat	Produits de diffusion sur les ressources en eau		AEG																
Résultat	Rapports de suivi de la qualité de l'eau produits		AEG																
Résultat	Mécanisme de suivis des usages de l'eau mis en place et fonctionnel		AEG																
Résultat	Rapports de suivis des usages de l'eau produits		AEG																
Résultat	Gestion des risques du SNIEau assurée		AEG																
Résultat	Accès aux données relatives à l'eau facilité pour les utilisateurs et les décideurs		AEG																
Résultat	UCDIEau mis en place et fonctionnel		AEG																
Résultat	Documents relatifs aux ressources en eau utilisés par les acteurs		AEG																
Action	ACTION 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.		AEG																82%
Résultat	Plan de recherche développement dans le domaine l'eau établi et mis en œuvre		AEG																

Résultat	Grands aquifères cartographiés et modélisés, avec une priorité à la zone sédimentaire de l'Ouest		AEG														
Résultat	Schéma national de mobilisation et de transfert d'eau identifié		AEG														
Résultat	Relations entre variabilité climatique et disponibilité de ressources en eau mieux connue		AEG														
Résultat	Base de données sur les approches et techniques d'adaptation au changement climatique disponible		AEG														
Résultat	Des études thématiques sur des aspects portant sur la connaissance des ressources en eau sont réalisées		AEG														82%
Activité	Evaluer l'impact du changement climatique sur le régime hydrologique du sous bassin de Bonsoaga		AEG														82%
Tâche	Elaborer les Termes de références	Elaboration de document	AEG													Sans budget	100%
Tâche	Collecter les données	Travaux de collecte de données	AEG													Sans budget	100%
Tâche	Traiter les données collectées	Réalisation d'étude	AEG													Sans budget	100%
Tâche	Rédiger le rapport de l'étude	Finalisation de document	AEG													Sans budget	100%
Tâche	Publier les résultats de l'étude	Tenue d'atelier	AEG													CFE	0%
Résultat	Le Cadre permanent de concertation sur la recherche dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (CPCR-Eau) est renforcé		AEG														
Action	ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions		AEG														
Résultat	Répertoire actualisé des sites de pollution existants et potentiels disponible		AEG														
Résultat	Périmètres et infrastructures de protection des sources d'eau réalisés		AEG														
Résultat	Assistance fournie aux hôpitaux, orpailleurs et industriels pour le traitement des eaux usées		AEG														

Résultat	Assistance fournie aux communes pour la promotion des filières de traitement et de valorisation des déchets (solides, spéciaux, liquides)		AEG																
Résultat	Evaluations ex-post des réalisations pour la protection des ressources en eau assurées par chaque agence		AEG																
Action	ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants		AEG																38%
Résultat	Plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes validés		AEG																
Résultat	Plans d'eau libérés des plantes envahissantes		AEG																
Résultat	Périmètres de protection des cours et plans d'eau réalisés		AEG																
Résultat	Bandes de servitude des cours et plans d'eau végétalisés		AEG																
Résultat	Ouvrages de Conservation des Eaux et des Sols /Defense et Restauration des Sols (CES/DRS) réalisés		AEG																38%
Activité	Réaliser un état des lieux des dégradations dans les bassins versants des retenues de Fada 1, Tandjari et Dargo		AEG																38%
Tâche	Elaborer les Termes de références	Elaboration de document	AEG															Sans budget	100%
Tâche	Acquérir les images satellitaires	Achat de documents	AEG															CFE	100%
Tâche	Collecter les données sur le terrain	Travaux de collecte de données	AEG															CFE	0%
Tâche	Rédiger le rapport de l'état des lieux	Elaboration de document	AEG															Sans budget	0%
Résultat	Rapports d'étude de réhabilitation / confortation et de réalisation des barrages avec les ressources de la CFE		AEG																
Résultat	Barrages réalisés avec les ressources de la CFE		AEG																
Résultat	Barrages confortés ou réhabilités avec les ressources de la CFE		AEG																

Résultat	Plan d'action relatif à la lutte contre le comblement des plans d'eau validé		AEG															
Résultat	Plans de gestion de risques de conflits autour des retenues d'eau élaborés et mis en œuvre		AEG															
Résultat	Systèmes d'alerte précoce pour la protection des personnes et des biens contre les inondations mis en place autour des principaux barrages		AEG															
Résultat	Evaluation ex-post des réalisations assurées par chaque agence de l'eau		AEG															
Action	ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.		AEG															
Résultat	Guide de prise en compte des aspects transversaux dans la GIRE validé		AEG															
Résultat	Parties prenantes mieux outillées en matière d'intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.		AEG															
Résultat	Capacités d'expertise technique des structures d'exécution du Plan d'action et de leurs partenaires renforcées sur le suivi évaluation des thématiques transversales		AEG															
Résultat	Prise en compte des aspects transversaux dans la GIRE évaluée		AEG															
Action	ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.		AEG															100%
Résultat	Stratégie de communication révisée		AEG															
Résultat	Plans de communication du SP/GIRE et des structures de mise en œuvre régulièrement révisés		AEG															
Résultat	Communication interne du SP/GIRE et des structures de mise en œuvre renforcée		AEG															
Résultat	Acteurs institutionnels de la GIRE mobilisés		AEG															

Résultat	Visibilité du SP/GIRE, des structures de mise en œuvre et des cadres de concertation améliorée		AEG																100%
Activité	Administrer le site web		AEG																100%
Tâche	<i>Animer le site web</i>	<i>Tenue des réunions</i>	AEG															<i>Sans budget</i>	<i>100%</i>
Résultat	Partenaires mobilisés pour la GIRE		AEG																
Résultat	Participation des usagers à la mise en œuvre de la GIRE améliorée		AEG																
Résultat	Comportements favorables à la protection et à gestion rationnelle des ressources en eau adoptés		AEG																100%
Activité	Produire des supports d'information et de sensibilisation		AEG																100%
Tâche	<i>Confectionner les gadgets</i>	<i>Confection de support IEC</i>	AEG															<i>CFE</i>	<i>100%</i>